



## Partage de la Maison apret divorce

Par **BOSS**, le **12/06/2009** à **12:05**

divorcé depuis le 10 janvier 2006

je me suis marié en 1988 sous le régime de la communauté

lorsque je suis arrivé chez mon ex 1984 avec deux enfants d'un premier mariage, il avait une maison construite sur son terrain et ne rembourse que les intérêts.

19 ANS de vie commune, il m'a mise à la porte en mai 2003

valeur de la maison a été estimée par son notaire à 165000€ comment se passe le partage sachant quand je suis partie en 2003 la maison était finie d'être payée de prêts 2 ans merci par avance

Par **patinette**, le **12/06/2009** à **15:09**

cette maison était déjà construite sur son terrain avant votre arrivée, cela veut dire que la maison lui appartient.

même si vous êtes mariés sous le régime de la communauté, (sous réserve) je ne suis pas sûre qu'il y aura partage, êtes-vous sur le titre de propriété de la maison ?. Votre avocat vous a parlé de liquidation des biens ???